



Assemblée générale

Distr. générale
28 avril 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 140 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Conscient de la nécessité de trouver un moyen de traiter des questions transversales intéressant plusieurs missions, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a publié un premier rapport général sur les opérations de maintien de la paix en 1994. Depuis lors, ce type de rapport général est publié chaque année, même si, à l'origine, le Comité ne pensait recourir à cette formule qu'au cas par cas, lorsque des questions transversales pressantes se présenteraient. Pour établir ses rapports généraux et décider des questions transversales à traiter, le Comité consultatif s'appuie sur son examen des propositions visant telle ou telle opération de maintien de la paix¹ (voir cependant les paragraphes 6 à 8 ci-après).

2. Pour examiner les rapports du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix pour la période 2006/07 et les budgets proposés pour la période 2008/09, le Comité consultatif était saisi du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur l'exécution du budget pour 2005/06 et des budgets pour 2007/08 (A/61/786) et d'un avant-tirage du rapport d'ensemble sur l'exécution du budget pour 2006/07 et les budgets pour 2008/09 (A/62/727). Le Comité n'établit pas un rapport distinct sur le rapport d'ensemble, mais formule des observations sur des points pertinents dans le présent rapport.

3. Le Comité consultatif a également eu à sa disposition un avant-tirage du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/62/5/(vol. II), chap. II) et du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité (A/62/784). Les

¹ Il s'appuie aussi, le cas échéant, sur les missions qu'il effectue sur le terrain (depuis la parution de son dernier rapport sur le maintien de la paix, le Comité a effectué des missions auprès de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (BSLB), de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD).



observations du Comité concernant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sont consignées dans son rapport (A/62/823). Le Comité consultatif a également pris en compte le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour son examen des propositions budgétaires du Secrétaire général.

4. Le Comité consultatif a également examiné les versions préliminaires des rapports du Secrétaire général portant sur un certain nombre de questions précises, telles que les pratiques de référence dans le domaine du maintien de la paix (A/62/593 et Corr. 1), la déontologie et la discipline (A/62/758) et la formation au maintien de la paix. Ses conclusions et recommandations relatives auxdits rapports sont consignées à la section X du présent document. Les conclusions et recommandations du Comité concernant le rapport du Secrétaire général sur la Cellule militaire stratégique (A/62/744) figurent dans son rapport sur le financement de la FINUL (A/62/781/Add. 5), tandis que celles relatives au rapport du Secrétaire général sur le Bureau des affaires militaires (A/62/752) et au rapport préliminaire (A/62/741) sur l'application de la résolution 61/279 de l'Assemblée seront consignées dans son rapport à paraître sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les rapports sur le matériel appartenant aux contingents, les administrateurs recrutés sur le plan national et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, qui sont parvenus trop tardivement au Comité pour que celui-ci puisse les examiner au cours de sa session d'hiver, seront abordés à sa prochaine session. Le Comité consultatif était également saisi du rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 [A/62/281 (Part II)].

5. Dans sa résolution 61/276 concernant les questions transversales, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur un certain nombre de questions, et notamment les suivantes :

- a) Les rapports demandés dans la résolution 60/266 et non encore présentés (sect. I, par. 7);
- b) Les pratiques de référence (sect. V, par. 2);
- c) L'emploi de consultants (sect. VI);
- d) Les administrateurs recrutés sur le plan national (sect. VII, par. 2);
- e) Le recours aux engagements au titre des séries 300 et 100 du Règlement du personnel (sect. VIII, par. 3);
- f) L'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (sect. X, par. 9);
- g) Le déploiement rapide des ressources militaires (sect. XI, par. 4);
- h) La coopération avec les autres entités des Nations Unies dans le domaine des opérations aériennes (sect. XIII, par. 5);
- i) La gestion des pièces de rechange à l'échelle mondiale (sect. XIV, par. 1 et 5);
- j) La gestion des carburants (sect. XV, par. 2);
- k) La déontologie et la discipline (sect. XVI, par. 5 et 6);
- l) Les plans de coordination régionale (sect. XX, par. 2);

m) Le rôle des missions intégrées vis-à-vis de leurs partenaires et l'amélioration de la coordination et de la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies (sect. XXI, par. 2).

Le Secrétaire général aborde nombre de ces questions dans son rapport d'ensemble (A/62/727) et dans les rapports susmentionnés.

II. Documentation

6. Une fois de plus, la présentation tardive de la documentation relative aux opérations de maintien de la paix a considérablement entravé les travaux de la session d'hiver du Comité consultatif, qui a dû examiner la plupart des rapports sous la forme de documents préliminaires non édités et non traduits. Deux semaines avant la clôture de la session, le Comité n'avait pas encore reçu nombre de rapports (voir annexe II) et n'a donc pas été en mesure d'examiner certains projets de budget, ce qui est manifestement préjudiciable aux travaux de l'Assemblée générale. En outre, cette situation a inévitablement eu une incidence sur la portée du rapport général, qui n'a pas bénéficié de la réflexion du Comité sur un certain nombre de missions complexes et de grande ampleur.

7. Le Comité note qu'un certain nombre d'initiatives ont été prises pour améliorer la qualité des rapports concernant les missions sur le terrain et mieux assurer leur soumission dans les délais. Toutefois, le fait que le Secrétariat continue de ne pas soumettre la documentation voulue et de ne pas répondre aux questions en temps opportun a considérablement limité la capacité du Comité d'étudier les rapports de manière approfondie et d'assurer leur transmission à l'Assemblée générale dans les délais. À cet égard, le Comité rappelle que, dans son précédent rapport général (A/61/852, par. 12 et 13), il a formulé des recommandations spécifiques concernant les délais de soumission des documents relatifs aux opérations de maintien de la paix et les responsabilités en matière de respect des calendriers. Il recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'évaluer l'action des services intéressés du Secrétariat, de cerner les problèmes et les goulets d'étranglement, de prendre les mesures correctives nécessaires et d'en faire rapport à l'Assemblée générale (voir aussi les paragraphes 13 à 15 ci-après). Compte tenu du caractère persistant de ce problème, l'Assemblée voudra peut-être aussi envisager de réétudier le calendrier qu'elle se fixe pour examiner les rapports des opérations de maintien de la paix.

8. Le Comité rappelle que, dans sa résolution 49/233 A, l'Assemblée générale, consciente de l'important volume de travail que les procédures d'examen des budgets d'opérations de maintien de la paix entraînaient alors pour elle, pour le Comité consultatif et pour le Secrétariat, avait décidé de modifier les exercices budgétaires des opérations de maintien de la paix. Dans cette optique, la session d'hiver du Comité consultatif devait être exclusivement consacrée à l'examen des budgets des opérations de maintien de la paix et des questions connexes. À cet égard, le Comité note que, si la documentation avait été soumise à temps, il aurait examiné les révisions des budgets de 2007/08 de 4 opérations de maintien de la paix, 16 rapports sur l'exécution des budgets de 2006/07, 19 budgets pour l'exercice 2008/09, dont ceux de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (BSLB) (Italie) et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, et 11

rapports sur des questions intersectorielles concernant le maintien de la paix, ainsi que le rapport du Comité des commissaires aux comptes et le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. **Le Comité est conscient que, dans des circonstances exceptionnelles, d'autres questions urgentes n'ayant pas trait au maintien de la paix peuvent parfois appeler l'attention durant la session d'hiver, mais relève que l'exception est désormais devenue la règle. À un moment où les activités de maintien de la paix atteignent un niveau sans précédent et où il s'avère difficile d'examiner convenablement des budgets dont l'enveloppe globale s'élève à plus de 7 milliards de dollars, la tendance observée pose un problème réel que l'Assemblée souhaitera peut-être prendre en compte lorsqu'elle se penchera sur son programme de travail.**

III. Présentation du budget et budgétisation axée sur les résultats

9. **Le Comité consultatif se félicite du fait qu'en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276, de nouvelles sections aient été consacrées, dans les projets de budget, aux gains d'efficacité et aux hypothèses de planification. Il suggère cependant que la section relative aux hypothèses de planification figure au début des futurs rapports de budget, dans la mesure où elles offrent une vue d'ensemble utile de la situation. Le Comité recommande que cette section soit précise et concrète et qu'elle comporte une synthèse des changements apportés par rapport aux budgets précédents.**

10. **Le Comité consultatif note que certains budgets comportent des informations relatives aux activités menées par d'autres organismes des Nations Unies au sein des missions intégrées. Il estime que ces informations sont pertinentes et qu'elles permettent de mieux comprendre l'intégration des interventions des différents partenaires sur le terrain. Le Comité recommande que les informations concernant les accords de participation aux coûts afférents aux postes de fonctionnaire détaché soient consignées dans les projets de budget des missions intégrées.**

11. **Le Comité est conscient des initiatives prises pour améliorer l'élaboration du budget conformément au cadre logique de la budgétisation axée sur les résultats. Toutefois, il regrette que la qualité des projets de budget des missions, de la BSLB et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix reste inégale. Le Comité estime que, dans le cadre de la poursuite de l'action visant à améliorer la présentation des budgets, la formulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès et la présentation des produits devraient être cohérentes. Par exemple, dans certains cas, un certain nombre de réalisations escomptées sont trop ambitieuses et dépassent ce que les missions peuvent raisonnablement accomplir. À cet égard, le Comité appelle l'attention sur les questions abordées aux paragraphes 75 à 87 du rapport du Comité des commissaires aux comptes.**

12. **Le Comité rappelle que, dans son précédent rapport général, il a noté que, bien souvent, les demandes de ressources n'étaient liées ni aux produits ni aux résultats escomptés et qu'il n'était pas possible, dans ces conditions, d'aligner directement**

les ressources financières sur la présentation axée sur les résultats. Il avait également relevé qu'une meilleure capacité de collecte des informations relatives aux coûts faciliterait ce lien (A/61/852, par. 17). À cet égard, le Comité constate que, dans le rapport d'ensemble, le Secrétaire général a rappelé la recommandation qu'il avait faite d'étudier plus avant la possibilité d'appliquer les principes de la comptabilité analytique au Secrétariat dans le cadre de la mise en place d'un nouveau progiciel de gestion intégré (A/62/727, par. 23 à 25). Il note que l'Assemblée générale examinera le rapport du Secrétaire général intitulé « Dispositif de responsabilisation, cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne et cadre de gestion axée sur les résultats » (A/62/701 et Corr.1). **En attendant l'adoption de toute nouvelle mesure dans ce domaine, le Comité estime que le Secrétariat devrait continuer d'améliorer la présentation des projets de budget selon les principes de la budgétisation axée sur les résultats, notamment en établissant un lien plus étroit entre les cadres et les ressources.**

IV. Gestion financière et questions budgétaires

13. Le Comité consultatif rappelle que, dans son précédent rapport général, il avait exprimé des inquiétudes concernant l'efficacité du processus actuel d'élaboration du budget. Il avait recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'analyser les ressources du terrain et du Siège consacrées au processus budgétaire et les responsabilités de chaque acteur dans ce processus. Il avait également recommandé que l'Assemblée demande au Secrétaire général de rationaliser et d'accélérer le processus, de trouver des moyens plus commodes de traiter les modifications budgétaires décalées par rapport au cycle et d'identifier des critères de qualité et d'efficacité appropriés, tout en garantissant la prudence et la discipline budgétaires (A/61/852, par. 23). Dans sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a pris note de ces observations.

14. Dans le rapport d'ensemble, le Secrétaire général a fourni des informations sur les postes des acteurs qui interviennent dans le processus budgétaire sur le terrain (103 postes) et au Siège (36 postes au Département de l'appui aux missions et 48 postes au Département de la gestion), ainsi qu'une brève description des rôles et des responsabilités des services intéressés (A/62/727, tableau 5). Le rapport ne comporte cependant pas d'informations sur la responsabilisation. **Pour le Comité, ces services du Secrétariat et les missions devraient, au nombre de leurs fonctions, assurer la discipline budgétaire et améliorer la coordination. Bien que doté d'importantes ressources, le système ne fonctionne pas comme il devrait et les informations fournies n'apportent pas de réponses aux préoccupations du Comité. Il demeure que deux services techniques du Siège relevant de départements différents s'emploient essentiellement à élaborer le même produit. Le Comité rappelle que, dans son rapport sur l'audit de gestion approfondi du Département des opérations de maintien de la paix (A/60/717), le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a recommandé que le Département de la gestion et le Département des opérations de maintien de la paix prennent des mesures immédiates pour réorganiser le processus budgétaire et regrouper les fonctions budgétaires. Le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de lui présenter les différentes formules possibles à cet effet à la reprise de sa soixante-troisième session.**

15. Le Comité note que le Département de l'appui aux missions envisage de renforcer l'initiative Abacus qu'il a mise en place et qui consiste à envoyer des équipes budgétaires du Siège pour aider les missions à élaborer leur budget (voir A/62/727, par. 18). Il constate la satisfaction exprimée par plusieurs missions qui ont accueilli les équipes Abacus. **Le Comité ne trouve aucun inconvénient à la mise en œuvre de l'initiative Abacus mais note qu'il ne s'agit pas d'une solution de long terme ni d'une formule qui pourrait se substituer à une formation appropriée du personnel des missions.** À cet égard, il note que le Département de l'appui aux missions a institué un programme de formation (programme for an advanced compendium of trainees) destiné à doter en personnel les services du budget des missions et à faire face à leur taux élevé de vacances de poste (35 %). Afin d'assurer une formation optimale du personnel, le Département de l'appui aux missions a entamé, en 2008, un programme de formation en cours d'emploi à l'intention des fonctionnaires nouvellement recrutés qui, pour les besoins de cette formation, passent trois mois au Siège et trois autres mois dans une mission. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'évaluer l'efficacité de cette initiative et d'en informer l'Assemblée.**

16. Le Comité note que le taux d'exécution global des budgets des opérations de maintien de la paix a été de 95,5 %. Il relève que certaines missions qui présentent des taux d'exécution élevés connaissent des taux également élevés de dépassement ou de sous-utilisation des crédits, qui se compensent. Le Comité note aussi que la tendance est à la compensation des dépassements de crédits afférents aux activités civiles par une sous-utilisation des crédits ouverts pour les forces militaires et la police. S'étant renseigné, le Comité a été informé que, durant l'exercice budgétaire, les missions pouvaient, avec l'autorisation du Contrôleur, réaffecter les ressources sous-utilisées entre les composantes militaire, civile et de police. **Le Comité recommande que les futurs rapports sur l'exécution des budgets comportent des explications plus détaillées sur la réaffectation des ressources entre les principales catégories de dépenses. Il estime que l'exécution du budget devrait être jugée au regard de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de la réalisation des objectifs définis dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats, plutôt qu'en fonction du taux d'exécution du budget.** À cet égard, le Comité souligne qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, et la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non exécution des activités programmées. **Le Comité demande que les informations nécessaires soient communiquées à l'Assemblée générale.**

17. Le Comité note une baisse du montant des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (A/62/5 (vol. II), chap. II, par. 37). **Tout en se félicitant de cette diminution, le Comité partage l'opinion du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle le niveau toujours élevé des annulations révèle peut-être une surestimation des dépenses des exercices antérieurs. Il note que cet état de choses peut entraîner un gonflement excessif des quotes-parts des États Membres. Le Comité recommande que des mesures soient prises pour réduire davantage encore le montant des engagements non réglés.**

18. **Le Comité recommande que tout soit mis en œuvre pour établir des taux de vacance de postes réalistes lorsque l'on chiffre les dépenses afférentes aux contingents, aux postes et aux postes temporaires, de manière à ne pas gonfler**

excessivement les quotes-parts des États Membres. Par ailleurs, il s'interroge sur le bien-fondé de l'utilisation constante de taux très élevés de vacance de poste dans la mesure où, si le niveau des effectifs autorisés est justifié, tout doit être fait pour limiter les vacances de poste. Les budgets à venir devraient comporter des explications sur les taux de vacance de postes supérieurs à 25 % pour les postes et les postes temporaires, ainsi qu'un calendrier de réduction des vacances de poste.

19. Le Comité consultatif note avec préoccupation le niveau élevé des arriérés de contributions relatifs aux opérations de maintien de la paix et la nécessité de continuer à emprunter pour financer certaines missions, telles que la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Il a examiné les rapports du Secrétaire général sur les missions de maintien de la paix terminées et sur le regroupement des comptes des opérations de maintien de la paix et élabore à ce sujet des rapports distincts.

20. Le Comité consultatif note que les missions bénéficient d'un volume important de contributions en nature de la part des gouvernements hôtes et d'autres entités. **Afin de donner une idée plus précise des ressources consacrées au maintien de la paix, le Comité demande qu'à l'avenir le Secrétaire général fournisse des informations détaillées sur les contributions en nature, accompagnées d'explications sur l'évaluation de ces contributions. Par ailleurs, le Comité demande que le Comité des commissaires aux comptes examine cette question dans le cadre de l'élaboration de son prochain rapport sur les opérations de maintien de la paix (voir aussi A/62/823, par. 9).**

21. Le Comité consultatif note que, dans un certain nombre de cas, des postes sont transférés à des fonctions entièrement différentes. **Le Comité estime que cette pratique manque de transparence et recommande qu'en lieu et place le Secrétaire général propose la création de nouveaux postes correspondant aux nouvelles fonctions, en justifiant pleinement ces créations de postes, ainsi que la suppression des postes qui ne sont plus nécessaires.**

V. Questions relatives à la gestion

22. Sur sa demande, le Comité consultatif a reçu une copie du projet de directives relatives à la préparation des missions intégrées. Le Comité note que le Secrétariat a souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes visant à ce que des mesures soient prises pour arrêter de manière définitive les directives relatives à la préparation des missions intégrées, afin qu'elles puissent devenir pleinement opérationnelles dès que possible (voir A/62/5 (vol. II), par. 320 à 326). Il note que certaines missions prévoient une cellule de planification stratégique, et d'autres non. Le Comité note aussi qu'il est proposé, dans les directives, que chaque mission intégrée soit dotée d'une équipe intégrée de planification de la mission. **Le Comité met en garde contre l'utilisation d'une matrice unique et demande que les ressources demandées tiennent compte des mandats spécifiques des différentes missions. Il demande à cet égard que des informations complémentaires soient fournies sur la démarche à adopter lors de la phase de retrait des missions et du transfert des fonctions à d'autres organisations internationales ou à d'autres membres des équipes de pays des Nations Unies.**

23. Dans la mesure où l'affectation des auditeurs résidents du BSCI dans les missions de maintien de la paix prend en compte les risques financiers et de gestion, ainsi que la taille et la complexité des différentes missions, le Comité consultatif souligne la nécessité d'assurer un contrôle approprié et permanent dans les missions. Il souligne que le BSCI doit répondre rapidement aux évolutions qui modifient le degré de risque que présentent les missions. À cet égard, le Comité note avec préoccupation le niveau élevé des taux de vacance de postes concernant les auditeurs résidents et souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes visant à ce que le BSCI pourvoie rapidement tous les postes d'auditeur résident [(A/62/5 (vol. II), chap. II, par. 343 à 347 et A/62/823, par. 25)]. Le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'analyser les causes et les effets du taux de renouvellement très élevé des auditeurs résidents, d'identifier des mesures susceptibles d'atténuer le problème et d'en faire rapport à l'Assemblée à la reprise de sa soixante-troisième session.

24. Le Comité consultatif note que le rapport d'ensemble du Secrétaire général ne répond pas aux préoccupations du Comité relatives à l'absence de mesures concrètes destinées à garantir l'efficacité et l'efficience des méthodes de gestion et d'administration. Le rapport ne répond pas à la demande du Comité, entérinée par l'Assemblée générale et visant à élaborer une stratégie et un plan concrets d'amélioration des procédures de travail incluant des délais et une répartition des responsabilités (A/61/852, par. 21). Enfin, le rapport ne fournit pas d'éléments permettant d'établir que les méthodes de gestion et d'administration sont efficaces au moment où l'on demande une augmentation de ressources à des fins administratives ou de soutien, conformément à la recommandation du Comité entérinée par l'Assemblée générale.

25. Le Comité est cependant conscient que des initiatives pertinentes ont été engagées, notamment dans le cadre de la planification d'un nouveau progiciel de gestion intégré. Par ailleurs, deux postes du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion semblent être affectés à ces questions (voir A/62/783, par. 333). **Compte tenu du volume des ressources consacrées aux processus de gestion et d'appui, le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de désigner un haut responsable chargé de superviser les initiatives dans ce domaine et de formuler la stratégie et le plan voulus, et de faire rapport à l'Assemblée, dans le cadre du prochain rapport d'ensemble, sur les mesures prises et les résultats obtenus.**

26. Le Comité consultatif note que le Département des opérations de maintien de la paix a publié une directive invitant toutes les missions à établir des centres d'opérations conjoints et des cellules d'analyse conjointes. Il note que, si certaines missions ont déjà établi ces centres et ces cellules, d'autres, dont des missions qui procèdent à une réduction de leurs effectifs, se proposent seulement maintenant d'établir ces mécanismes ou de renforcer les mécanismes existants en demandant des postes supplémentaires. Le Comité note également que les centres d'opérations conjoints portent leur attention sur les questions courantes, tandis que les cellules d'analyse conjointes s'intéressent aux évaluations à long terme. **Le Comité recommande que le Secrétaire général détermine, pour chaque mission, si ces fonctions importantes doivent être assumées par des structures distinctes.**

27. Le Comité consultatif prend note, dans le rapport d'ensemble, des informations relatives aux progrès accomplis dans le domaine de l'informatique (A/62/727, par. 108 à 112). Le Comité examinera les rapports du Secrétaire général sur une stratégie des technologies de l'information et des communications et des progiciels d'entreprise intéressant le Secrétariat.

28. Le Comité consultatif prend note du lien entre l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), qui tient au fait que ces missions sont financées à la fois par le budget ordinaire et par le budget des opérations de maintien de la paix. Il note également qu'une partie des capacités de l'ONUST est exploitée par la FINUL (Groupe d'observateurs au Liban) et par la FNUOD (Groupe d'observateurs au Golan). **Dans ces circonstances, le Comité estime que le Secrétaire général devrait réexaminer les dispositions administratives concernant l'ONUST et prendre en compte les résultats de cet examen dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

29. Les observations du Comité consultatif relatives aux pratiques de référence en matière de maintien de la paix sont consignées à la section X ci-après. S'agissant des équipes opérationnelles intégrées, les observations du Comité figureront dans son rapport sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VI. Composantes militaire et de police

30. Le Comité consultatif rappelle que, dans son précédent rapport général, il a recommandé que soit approuvée la proposition du Secrétaire général visant à ce qu'une indemnité soit versée aux officiers d'état-major au lieu d'un remboursement aux pays fournisseurs de contingents aux taux standard (A/61/852, par. 35), et que, dans sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a entériné la recommandation et décidé que les arrangements applicables aux officiers d'état-major devaient être modifiés en conséquence. Le Comité note qu'un certain nombre de missions ont inscrit dans leur budget les crédits nécessaires à l'application de ce changement. Il note également, à la lecture du rapport d'ensemble, que le Secrétariat est en voie de rassembler et d'analyser des renseignements sur la façon dont les missions défraient tous les personnels de leurs déplacements dans leur propre région et que les informations recueillies permettront de réviser au besoin la politique suivie (A/62/727, par. 70). Le Comité note également que les résultats seront portés à la connaissance de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.

31. Le Comité consultatif prend note de l'utilisation croissante de forces maritimes ou fluviales au sein des contingents, notamment à la FINUL, mais également à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (unités fluviales), un projet existant également pour la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). **Le Comité recommande que l'expérience ainsi acquise soit utilisée pour promouvoir une plus grande efficacité des déploiements à venir.**

32. Le Comité consultatif note le déploiement, de plus en plus fréquent, d'agents de police et d'unités de police constituées dans les missions des Nations Unies. S'étant renseigné, le Comité a été informé que le Conseiller pour les questions de police, qui a assumé ses fonctions en septembre 2007, procéderait à un examen

stratégique des fonctions et de la structure de la Division de la police afin de déterminer les voies par lesquelles la Division pourrait s'acquitter au mieux de ses mandats et de ses responsabilités.

33. Le Comité consultatif prend note des informations fournies dans le rapport d'ensemble sur le déploiement rapide des ressources militaires (ibid., par. 66 à 69) et ne doute pas que le Secrétaire général tiendra l'Assemblée générale informée de l'évolution de la situation dans ce domaine.

VII. Personnel civil

34. Le Comité consultatif prend note avec préoccupation de la persistance des taux élevés de vacance de postes dans de nombreuses missions. Comme il l'a indiqué dans son précédent rapport général, les taux élevés de vacance de postes ont une incidence sur l'efficacité des missions et alourdissent la charge de travail du personnel en poste (A/61/852, par. 36). De nombreuses missions éprouvent des difficultés à recruter en temps voulu le personnel nécessaire et enregistrent un taux de renouvellement élevé de leur personnel. Le Comité note également l'impact favorable du déploiement temporaire d'équipes spéciales expérimentées pour faire face à ce problème. **Le Comité relève cependant que le déploiement des équipes spéciales est coûteux et ne peut constituer une solution de long terme. En outre, comme il l'a indiqué dans son précédent rapport général (ibid., par. 39), le Comité encourage une plus grande délégation de pouvoir aux responsables des missions en matière de recrutement et recommande que cette délégation s'accompagne de mesures de responsabilisation appropriées. S'agissant de la promotion de l'emploi du personnel civil dans les opérations de paix, le Comité souligne la nécessité de rationaliser les dispositions contractuelles et l'harmonisation des conditions de service qu'étudie actuellement l'Assemblée générale. Il recommande que le Secrétariat suive de près les taux de renouvellement du personnel dans les missions de maintien de la paix, de manière à pouvoir mieux déterminer les facteurs qui conditionnent l'affectation et la rétention du personnel dans les missions.**

35. **Le Comité consultatif rappelle et réaffirme la recommandation qu'il a formulée dans son précédent rapport général et qui vise à ce que le Secrétariat renforce, à tous les niveaux, le recrutement de candidats possédant les connaissances linguistiques requises (A/61/852, par. 41 et 42). À cet égard, il souligne à nouveau la nécessité d'améliorer la situation des opérations de maintien de la paix déployées dans des pays francophones.**

36. Le Comité consultatif rappelle qu'à la section VIII de sa résolution 59/296, l'Assemblée générale a pris note avec inquiétude de la pratique qui consiste à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exécuter des fonctions de caractère continu, et prié le Secrétaire général de l'inviter à étudier la possibilité de créer un poste lorsque les fonctions exercées présentent véritablement un caractère continu. Le Comité note également la politique consistant à mettre fin à cette pratique, ainsi que les propositions budgétaires et autres dispositions y relatives (A/62/727, par. 119 à 123). **Le Comité accueille favorablement ce changement et demande que des informations continuent d'être fournies dans le rapport d'ensemble sur les progrès accomplis dans ce domaine.**

37. Le Comité note que la législation du travail en vigueur dans certaines zones d'intervention a une incidence sur le statut d'employé des sous-traitants locaux. **Le Comité recommande que les aspects juridiques, financiers et administratifs de cette question soient examinés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et que les résultats de cette étude soient communiqués à l'Assemblée générale. Dans l'intervalle, le Comité espère que le Secrétariat prendra des dispositions pour sauvegarder la position de l'Organisation.**

38. S'agissant des affectations temporaires d'une mission à une autre, le Comité rappelle que, dans son précédent rapport général, il a relevé qu'il serait peut-être plus efficace d'autoriser le Secrétaire général à détacher un fonctionnaire pour une durée maximum d'un an, ce qui permettrait à la mission de départ de pourvoir le poste vacant sans inconvénients pour la mission d'accueil (A/61/852, par. 40). Le Comité note que, si elles sont approuvées, les propositions relatives à la réforme des ressources humaines, dont l'Assemblée est saisie, pourraient réduire la nécessité de recourir à ces détachements.

39. Le Comité prend note des informations fournies dans le rapport d'ensemble sur le concept et les plans d'action relatifs aux ressources humaines. **Le Comité estime que le concept reste vague et demande que des informations complémentaires soient fournies dans le cadre des rapports sur la gestion des ressources humaines que le Secrétaire général doit fournir à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.**

VIII. Dépenses opérationnelles

Opérations aériennes

40. Les opérations aériennes sont une activité très importante. En 2006/07, les dépenses de transport par avion ont atteint le montant de 566 millions de dollars. **Le Comité consultatif souhaite que le Secrétariat continue de s'efforcer de faire, chaque fois que possible, des économies à cette rubrique, tout en soulignant qu'aucune mesure prise dans ce sens ne doit compromettre la sécurité, aller à l'encontre des impératifs opérationnels ou gêner le déploiement ou la relève des contingents.**

41. Le Comité consultatif note que deux avions gros porteurs ont été retenus [un pour la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et un à Entebbe (Ouganda)]. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de rendre compte, dans son prochain aperçu général, des gains d'efficacité réalisés et de la méthode employée pour répartir les dépenses entre les divers utilisateurs.**

42. Le Comité consultatif note que l'examen détaillé des besoins des grosses missions sur le plan des transports qui avait été envisagé n'était pas achevé à la fin de 2007. Dans un rapport intermédiaire, des mesures visant à améliorer l'exploitation et la gestion de la flotte ont été présentées. **Le Comité demande instamment que le rapport complet soit présenté sans tarder. Il convient qu'un exposé détaillé des mesures prises à titre provisoire soit présenté directement à l'Assemblée générale.**

43. On trouve, au paragraphe 48 de l'aperçu général, des renseignements sur l'étude, confiée à un cabinet de conseil pour donner suite aux demandes formulées

par l'Assemblée générale dans ses résolutions 60/266 et 61/276, des effets du nouveau schéma d'établissement du coût de revient des marchés concernant les opérations aériennes (A/62/727, par. 48). D'après le Secrétaire général, les consultants n'ont trouvé aucun avantage susceptible de résulter du changement de système. En outre, ils ont constaté qu'il y avait besoin de changer de méthode pour l'achat de services aériens, en abandonnant le recours à des appels d'offres au profit du principe de demandes d'offres de services axées sur les résultats escomptés. Ayant posé des questions, le Comité consultatif a appris que d'aucuns, au Secrétariat, estimaient que le cabinet de conseil n'avait pas complètement rempli son contrat.

44. Le Comité consultatif constate que le Secrétaire général ne traite pas les questions soulevées à propos de ce problème, et il considère que ces importants sujets appellent des explications complètes. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter, à la reprise de sa soixante-troisième session, des mesures visant à ce que l'achat de services de transport aérien, la passation des marchés et leur gestion se fassent de manière plus économique, compte tenu des constatations des consultants et de l'audit des opérations aériennes qu'effectue actuellement le Bureau des services de contrôle interne.

45. Le Comité consultatif note que lorsque l'élaboration des normes aéronautiques des Nations Unies sera achevée, il sera plus facile de partager le matériel; il se félicite que l'on s'efforce d'intensifier la coopération avec le Programme alimentaire mondial dans le domaine des opérations aériennes.

46. Le Comité consultatif prend note de ce qui est dit, dans l'aperçu général (ibid., par. 47) et dans le projet de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies (A/62/769), à propos des fonctions du Centre stratégique des opérations aériennes à Brindisi; il demande que soient fournis des renseignements concrets sur les gains d'efficacité que le Centre a permis de réaliser.

Gestion des carburants

47. Le Comité consultatif rappelle qu'à l'occasion de l'audit horizontal de la gestion des carburants dans les opérations de maintien de la paix (A/61/760), le Bureau des services de contrôle interne a relevé plusieurs faiblesses dans les mécanismes de contrôle interne, l'une étant l'absence de tout système de suivi de la consommation de carburants. Comme l'a fait observer le Comité des commissaires aux comptes, les carburants représentent tous les ans une très grosse dépense pour les missions de maintien de la paix et, comme il s'agit d'une marchandise qui peut rapporter, le risque de détournement est considérable (voir A/62/5 (Vol. II), chap. II, par. 168). Le Comité est conscient du danger que cela représente, 80 marchés de carburant totalisant une valeur de plus de 1,5 million de dollars d'ici à fin 2010. Il note que le Secrétariat a adopté le système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions, moyen de contrôle qui a été mis en service dans cinq missions (Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), MONUC, FINUL, Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et MINUL). Ce système doit être remplacé début 2009 par un système amélioré de gestion des carburants. D'autre part, une équipe de consultants a établi un manuel opérationnel relatif aux carburants, qu'il est prévu de distribuer dans le courant de l'exercice 2007/08. Le

Comité prend note de ces mesures et engage le Secrétariat à les appliquer intégralement et sans tarder et à rendre compte du progrès accompli (voir aussi A/62/823, par. 17).

48. Le Comité consultatif note qu'il est prévu de procéder un examen complémentaire du modèle d'activité appliqué à la gestion des carburants, afin d'améliorer les pratiques et les systèmes dans ce domaine. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de rendre compte, dans son prochain aperçu général, du progrès accompli et des améliorations obtenues dans ce domaine.**

Rations

49. **Le Comité consultatif souligne à quel point il importe de veiller à ce que les contingents reçoivent des rations de qualité satisfaisante et d'éviter le gaspillage.** Il prend note de ce qui a été fait à cet égard, par exemple la signature de 11 marchés pluriannuels pour les rations, pour un montant d'environ 870 millions de dollars, ou l'action menée pour améliorer les conditions d'entreposage afin de préserver la qualité et l'innocuité des rations (voir A/62/5 (vol. II), chap. II, par. 226-247 et A/62/823, par. 19).

Voyages

50. **Le Comité consultatif engage le Secrétariat à surveiller constamment le niveau des dépenses de voyage, vu les problèmes de coût et les perturbations que l'absence du lieu d'affectation cause dans le travail quotidien du personnel. Les voyages aux fins de la formation doivent être tenus au minimum, l'accent étant mis sur la formation des formateurs et l'apprentissage en ligne, entre autres possibilités (voir aussi par. 83 ci-après).**

Projets à effet rapide

51. Le Comité consultatif rappelle que, dans son aperçu général de 2007, le Secrétaire général a résumé la politique en matière de projets à effet rapide qui encadrera les demandes de crédits à partir de 2008 (A/61/786, par. 18 à 23). Il rappelle également que, dans sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a notamment estimé que le financement de tels projets pouvait être demandé la troisième année d'une mission et même au-delà lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposaient, auquel cas une évaluation des besoins devrait être faite.

52. Au cours de ses auditions, le Comité consultatif a été informé par plusieurs missions que les projets à effet rapide étaient effectivement un très bon outil pour se faire accepter par la population locale et gagner son appui. **Le Comité convient que ces projets peuvent être un outil utile et peu coûteux de renforcement des liens entre une mission et la population. Pour être efficaces, ils doivent être exécutés avec la plus grande participation possible de la population locale.**

53. Le Comité consultatif note que certains contingents financent des projets analogues en passant par leur Groupe de la coopération entre civils et militaires. **Le Comité compte que les activités financées grâce aux projets à effet rapide ou aux groupes de coopération seront bien coordonnées, et il recommande que les prochains projets de budget donnent, dans la mesure du possible, des**

renseignements sur ces projets. Il salue les initiatives prises par certains contingents qui apportent un appui grâce aux groupes de la coopération, et il estime que les projets à effet rapide, aussi bien que les projets financés par l'intermédiaire des groupes de coopération, devraient, en apportant une aide à la population locale, aider à promouvoir l'acceptation de la mission et à améliorer l'image de l'ONU (voir aussi A/62/823, par. 23).

Achats

54. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général doit présenter un rapport sur la gouvernance des activités relatives aux achats. **Il engage le Secrétariat à continuer d'étudier toutes les possibilités de faire des économies sur les achats et d'acheter davantage sur place, ainsi que les possibilités d'acheter des produits et des services aux pays en développement ou en transition. Il faudrait continuer de s'efforcer de faire en sorte que les marchandises et les services nécessaires soient achetés en temps voulu, grâce à l'amélioration de la planification et à l'élimination des retards dans l'agrément des fonctionnaires des services d'achat.**

IX. Questions diverses

55. Le Comité consultatif rappelle les problèmes de pièces de rechange auxquels se sont heurtées plusieurs missions, qu'il s'agisse de stocks excessifs ou de problèmes opérationnels dus à des retards de livraison. Il note que des mesures ont été prises pour améliorer la gestion des pièces de rechange pour véhicules (A/62/727, par. 55 et 56). S'étant renseigné, il a été informé que le Secrétariat réfléchissait à d'autres mesures, y compris des arrangements avec les fabricants selon lesquels ces derniers tiendraient les stocks et enverraient les pièces directement aux missions, afin de maintenir les délais au minimum. **Le Comité prend note de ces initiatives et suggère au Secrétariat de se demander si la Base de soutien logistique pourrait apporter quelque chose à l'amélioration de la gestion des pièces de rechange pour véhicules.**

56. Le Comité consultatif remarque les économies réalisées à la FNUOD grâce à l'entretien préventif des blocs électrogènes, qui a prolongé leur vie utile, et à la MINUL, grâce à l'entretien préventif du matériel informatique et de communications. **Le Comité prend note de ces initiatives et estime qu'il conviendrait d'étudier la possibilité de les transposer dans d'autres missions.**

57. Le Comité consultatif prend note des initiatives qui ont été prises pour mettre en commun des capacités de missions se trouvant dans le même région. Par exemple, la FINUL fait office de centre régional pour l'Équipe Déontologie et discipline, qui bénéficie aussi de l'appui de la Base de soutien logistique, et pour le Bureau régional d'audit et de contrôle, qui s'intéresse aussi à la FNUOD, à l'ONUST, au Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence au Libéria et à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. **Le Comité prend note de ces initiatives et demande au Secrétaire général de donner dans son prochain aperçu général des renseignements sur les arrangements de ce genre et l'expérience acquise dans leur exécution.**

58. Le Comité consultatif note que le Secrétariat pense que le manuel des politiques et directives environnementales sera lancé officiellement au cours de l'exercice 2008/09. Il a été informé que le Secrétariat étudiait la possibilité d'un projet pilote « vert » à Juba (Soudan) et avait établi des contacts avec des donateurs susceptibles de financer le projet. **Le Comité prend note de cette initiative, qui pourrait avoir pour effet de faire des économies et de réduire l'empreinte écologique de l'Organisation, et demande que, si elle se concrétise, le Secrétaire général en rende compte dans son prochain aperçu général.**

59. Le Comité consultatif prend note de l'information fournie dans l'aperçu général (ibid., par. 89 et 90) concernant la collaboration avec des partenaires, notamment les organisations régionales. **Il prend note également de la diversité des organisations citées dans le rapport et prie le Secrétaire général de donner, dans son prochain aperçu général, plus de précisions sur la justification de cette coopération et le cadre dans lequel elle se déroule.**

60. Le Comité consultatif constate que les activités de maintien de la paix donnent naissance à un grand nombre de sigles, qui peuvent être cause de confusion. Un bon exemple est celui de l'acronyme SMART, qui, en anglais signifie aussi bien « spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps », dans le contexte de la budgétisation axée sur les résultats, que programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources (voir plus bas, par. 86). On peut également citer UNSAS, qui, toujours en anglais, peut désigner soit les Normes comptables du système des Nations Unies, soit le Système de forces et moyens en attente des Nations Unies. **Le Comité recommande qu'on s'efforce de favoriser l'emploi d'une terminologie cohérente et sans ambiguïté.**

X. Autres rapports sur des questions transversales

Pratiques de référence dans le domaine du maintien de la paix

61. Donnant suite à la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, le rapport du Secrétaire général sur les pratiques de référence dans le domaine du maintien de la paix (A/62/593 et Corr.1) donne une vue d'ensemble des principes qui régissent la découverte et la dissémination de ces pratiques, exposant notamment comment l'information est exploitée lors de la préparation des missions et quels sont les gains d'efficacité qui en sont résultés.

62. Ce rapport retrace l'évolution des conceptions concernant les pratiques de référence. Le Comité consultatif relève les principes énoncés aux paragraphes 5 à 7, à savoir :

a) Les « enseignements tirés de l'expérience » sont des enseignements qui ont été validés et approuvés par l'Organisation sous forme de documents directifs normalisés, qui doivent être diffusés et dont il faut suivre l'application;

b) Tirer des enseignements de l'expérience est une activité permanente, menée de préférence sur le terrain avec les conseils et l'appui du Siège;

c) Tirer des enseignements de l'expérience se fait certes naturellement, mais on ne peut pas en dire autant de l'application de ces enseignements dans différentes missions. Il faut donc systématiquement se donner le mal de noter toute l'information utile et de partager le tout avec d'autres.

63. Un nouveau système de gestion des pratiques de référence a été lancé en 2005, à la suite d'une étude des meilleurs systèmes de choix des pratiques de référence et d'élaboration des politiques en usage dans une vingtaine d'autres organisations. Le Département des opérations de maintien de la paix est alors passé d'un modèle statique, a posteriori, à une démarche globale d'amélioration de l'efficacité, où le recensement et la mise en commun des pratiques de référence sont liés à l'élaboration des politiques et aux directives et procédures fondées sur ces pratiques (ibid., par. 8).

64. En 2007, dans le cadre de la réorganisation, la Section des pratiques optimales de maintien de la paix, le Service intégré de formation et un nouveau service d'évaluation ont été regroupés pour former la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation, qui est au service à la fois du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Il a été indiqué au Comité consultatif que la Section des pratiques optimales comptait 6 postes au Siège et 11 hors Siège [10 postes et 1 poste provisoire financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)].

65. On trouve dans le rapport du Secrétaire général des renseignements détaillés sur la mise sur pied de mécanismes permettant de rattacher les enseignements tirés de l'expérience aux directives et à la théorie, ainsi que sur les technologies tremplins comme l'intranet des opérations de maintien de la paix et les réseaux de praticiens, ces derniers étant des réseaux de correspondance facilitée par messagerie électronique reliant entre eux des spécialistes et leurs homologues dans d'autres missions. Le Secrétaire général se penche aussi sur les résultats obtenus à ce jour grâce au système des pratiques de référence, donnant des renseignements sur les produits, les résultats d'une enquête auprès du personnel hors Siège et des exemples qui illustrent les gains d'efficacité et de productivité qui peuvent être réalisés et montrent ce que les pratiques de référence apportent à la préparation des missions.

66. Le Comité consultatif prend note du travail accompli par les sections des pratiques de référence. Tout en ne niant pas qu'il importe de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience, il met en garde contre le risque d'accorder une importance disproportionnée aux tâches relatives à l'élaboration de ces enseignements tirés de l'expérience, aux dépens de l'exécution de celles qui constituent elles-mêmes la pratique. Il n'aimerait pas que des personnes chargées de tâches opérationnelles passent un temps précieux à se conformer à l'obligation d'établir des rapports. Il fait observer qu'il y a bien des manières de tirer les enseignements de l'expérience, éventuellement de manière fort spontanée, comme le montre le succès que semblent remporter les réseaux de praticiens. En outre, il faut veiller soigneusement à ce que la codification des pratiques de référence n'empêche pas de sortir des sentiers battus pour régler les problèmes, en imposant des règles de conduite qui ne sont pas nécessairement adaptées à n'importe quelle situation.

67. On peut donner comme exemple d'enregistrement spontané d'une pratique de référence l'initiative prise par la direction de la MINUL pour élaborer des indicateurs de résultats qui permettent de représenter graphiquement l'efficacité de l'action menée dans les domaines les plus critiques. Le Comité consultatif a appris que ces indicateurs avaient été mis en commun avec d'autres missions et avec le Service de l'informatique et des communications (Département de l'appui aux

missions), qui construit en ce moment un outil pour l'élaboration du rapport mensuel. Le Comité voit là un exemple de pratique transversalisée par une mission sans que celle-ci dispose de moyens réservés à cette tâche. **Il souligne que la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience incombe au personnel des Nations Unies. L'idée de placer dans les différentes missions des spécialistes chargés uniquement des pratiques de référence présente certains avantages, mais il faut s'efforcer de transversaliser tout ce qui concerne ces pratiques à travers tout le système, en sensibilisant systématiquement le personnel à la question, y compris au moyen de la formation.**

68. À sa demande, le Comité consultatif a reçu une liste des projets menés à bien par la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix depuis fin décembre 2007 (voir annexe III).

Déontologie et discipline

69. Le rapport du Secrétaire général sur les questions de déontologie et de discipline (A/62/758) fait suite à la demande formulée dans sa résolution 61/276 par l'Assemblée générale, qui souhaitait recevoir un rapport d'ensemble sur la question, avec justification détaillée de tous les postes et des dotations en effectifs et description des fonctions à remplir et de l'effet obtenu sur la déontologie et la discipline. On y examine la nature des fonctions assignées au Groupe et aux équipes Déontologie et discipline, la mesure dans laquelle ceux-ci ont aidé à mettre en œuvre la stratégie globale adoptée par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (voir A/59/19/Rev.1) et les éléments de cette stratégie qui sont actuellement en cours de mise en œuvre. On y relève aussi un ensemble de fonctions opérationnelles courantes qui doivent être remplies du fait de l'existence de la stratégie globale et on y examine le cas de cinq missions politiques spéciales dotées d'une fonction déontologie et discipline².

70. Dans sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a approuvé l'affectation d'un ensemble de postes, dont certains de temporaire, aux capacités en matière de déontologie et de discipline, au Siège et sur le terrain. Dans des résolutions ultérieures, elle a reconfirmé que cela pouvait servir de modèle pour la dotation en effectifs de nouveaux services déontologie et discipline dans les missions (voir les résolutions 62/232 et 62/233). Comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 82 de son rapport, ce qui est demandé à l'Assemblée générale est d'approuver le principe de la réaffectation au financement de nouveaux postes de la fonction déontologie et discipline, pour l'exercice 2008/09, de toutes les ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) au titre de cette fonction. Le raisonnement du Secrétaire général est que le travail effectué ayant un caractère permanent et étant intégré dans le mandat et les activités des départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions, la fonction ne doit pas être considérée comme étant de nature temporaire (A/62/758, par. 75). Compte tenu du caractère permanent de cette fonction et du fait que le mot « équipe » donne plutôt l'impression de désigner quelque chose de provisoire, le Secrétaire général propose également d'utiliser le terme « Groupe Déontologie et discipline » tant au Siège que dans les missions – plutôt que

² Le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, Mission des Nations Unies au Népal et le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone.

« Équipe Déontologie et discipline », comme c'était le cas précédemment dans les missions.

71. Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a appris que, bien qu'aux paragraphes 55, 75 et 76 du rapport il soit fait directement référence aux besoins en effectifs, le Secrétaire général ne demandait pas que de nouveaux effectifs soient approuvés. En fait, les demandes de postes figurent dans les projets de budget du compte d'appui et de chaque mission. Le Comité a aussi été informé que, dans l'idée de ne pas préjuger de la décision que prendrait l'Assemblée sur la question des conversions, le financement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) a été demandé dans les projets de budget du compte d'appui et des différentes missions. Si l'Assemblée approuve le principe la conversion de tous les postes, comme il est proposé au paragraphe 82 du rapport, tous les postes de temporaire actuels, ainsi que tous ceux que l'Assemblée aura approuvés pour l'exercice 2008/09, seront convertis. Comme il est indiqué au paragraphe 76 du rapport, cela sera sans incidence sur le plan financier.

72. Aux yeux du Comité consultatif, le but des activités relatives à la déontologie et à la discipline doit être l'instauration d'une nouvelle culture excluant tout écart de conduite. L'action menée dans ce sens semble avoir commencé à porter ses fruits. Par exemple, le Comité note à l'annexe I du rapport que les cas d'exploitation et de mauvais traitements sexuels ont été nettement moins nombreux en 2007 (127 cas signalés) qu'en 2006 (357). Cette amélioration peut tenir à différents éléments, y compris la couverture dans les médias et les activités du Bureau des services de contrôle interne, des organisations non gouvernementales et d'autres intervenants. Quelle qu'en soit la cause, cela fait entrevoir la possibilité que l'Organisation puisse avoir, dans l'avenir, besoin de moins de personnel pour s'occuper des questions de déontologie et de discipline.

73. Le Comité consultatif note que deux grandes questions qui peuvent avoir une incidence sur les activités relatives à la déontologie et à la discipline, c'est-à-dire celles qui concernent le renforcement des enquêtes et le système interne d'administration de la justice, attendent d'être tranchées par l'Assemblée générale. D'autre part, la révision du mémorandum d'accord type entre l'ONU et les pays qui fournissent des contingents a été achevée en juillet 2007 (ibid., par. 17). De ce fait, une batterie de normes de conduite fondamentales des Nations Unies a été incorporée dans le mémorandum d'accord type, ainsi que l'engagement, de la part des gouvernements concernés, de faire jouer pleinement leur appareil judiciaire pour assurer l'application de ces normes. Le Comité fait observer que cela pourrait signifier que certains aspects du travail des équipes déontologie et discipline pourraient être transférés ailleurs, notamment aux gouvernements en question.

74. De plus, le Secrétaire général note que, s'il est vrai qu'un certain progrès a été accompli en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre réglementaire pour les activités relatives à la déontologie et à la discipline, il reste à mettre au point certaines directives et consignes permanentes afin de tenir compte des nouvelles règles récemment adoptées et de la modification des modalités de mise en œuvre de certains mécanismes existants (ibid., par. 49).

75. Tout ce qui précède porte à conclure que les activités relatives à la fonction déontologie et discipline sont encore en pleine évolution. Le Comité consultatif juge donc prudent de conserver du personnel temporaire, pour le

moment, dans les groupes ou équipes déontologie et discipline. Aussi recommande-t-il de ne pas approuver l'idée de réaffecter à des postes toutes les ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans le domaine de la déontologie et de la discipline, ni celle de changer la désignation des équipes déontologie et discipline dans les missions. Enfin, il examinera les demandes de dotation en effectifs lorsqu'il sera saisi des projets de budget de compte d'appui et des missions.

76. Le Comité consultatif considère qu'il importe de se rendre compte que certaines des mesures à prendre dans les missions pour réduire les problèmes de déontologie et de discipline peuvent avoir pour effet de restreindre les contacts entre le personnel des missions et la population locale. **Il faut s'efforcer d'atténuer les répercussions fâcheuses que cela peut avoir sur le moral du personnel. À ce propos, le Comité recommande également qu'on envisage d'employer dans les équipes déontologie et discipline des administrateurs recrutés sur le plan national, afin de sensibiliser les membres des contingents et de favoriser l'entretien de bonnes relations entre les Casques bleus et la population locale.**

77. Comme il est indiqué dans le rapport, l'Assemblée générale a adopté, par sa résolution 62/214, la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies ou de personnel apparenté (ibid., par. 45 à 47). Le rôle que doivent jouer les équipes déontologie et discipline dans la mise en œuvre de cette stratégie reste à définir. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que l'aide fournie par ces équipes consistait uniquement à renvoyer les dossiers à leurs partenaires sur le terrain. **Le Comité demande que des renseignements complémentaires sur cette question soient présentés dans le prochain aperçu général des opérations de maintien de la paix que présentera le Secrétaire général.**

78. Le Comité consultatif note que le Groupe déontologie et discipline du Siège a achevé en septembre 2007 de mettre au point, avec le Service de l'informatique et des communications, un système complet de suivi des cas ou allégations de conduite répréhensible (voir A/62/727, par. 75). **À ce propos, le Comité compte que des mesures seront prises pour garantir la confidentialité et la sécurité de l'information stockée. Il serait bon également de se pencher sur le problème des accusations futiles, de s'efforcer de se coordonner avec les autres entités – le Bureau de l'Ombudsman, par exemple – et d'éviter les doubles emplois, et de préciser quel doit être le rôle des équipes déontologie et discipline en ce qui concerne les autres services des Nations Unies dans les missions intégrées.**

Formation aux activités de maintien de la paix

79. Dans une note à l'Assemblée générale (A/62/626), le Secrétaire général a expliqué que, pour diverses raisons, il était dans l'impossibilité de présenter un rapport sur la formation aux activités de maintien de la paix à la deuxième partie de la reprise de la soixante-deuxième session de l'Assemblée, comme celle-ci le lui avait demandé dans sa résolution 60/266.

80. Le Secrétaire général notait que le découpage du Département des opérations de maintien de la paix en deux départements, en 2007, avait été l'occasion d'un passage en revue exhaustif des priorités du Service intégré de formation et de l'orientation de ses activités, et qu'une stratégie de formation avait été formulée à son intention et largement discutée, sinon, pour le moment, approuvée. Il indiquait

qu'il restait du travail à faire pour achever de bâtir la nouvelle stratégie et la mettre en œuvre, et aussi pour réaliser une analyse complète des besoins en matière de formation et en valider les conclusions. Il pensait que le rapport complet serait présenté à l'Assemblée pour examen à la reprise de sa soixante-troisième session.

81. À sa demande, le Comité consultatif a reçu une liste des activités menées par le Service intégré de formation pendant l'exercice 2007/08 (voir annexe IV) et un tableau des besoins en matière de formation pour l'exercice 2008/09 (voir annexe V). Il remarque en particulier les initiatives qui ont été prises pour élaborer et dispenser une formation à l'intention des échelons supérieurs des missions, notamment le programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources (A/62/727, par. 98 à 103).

82. Le Secrétariat a dit au Comité consultatif que le Service intégré de formation se voyait comme un petit service central dont le rôle était essentiellement de fixer des normes et de veiller à ce qu'elles soient respectées, d'élaborer des politiques de formation, d'assurer le contrôle des activités de formation dans le domaine du maintien de la paix et d'encadrer des formateurs spécialisés, ainsi que d'élaborer des programmes de formation portant sur des questions transversales. **Compte tenu de l'effectif du Service (33 personnes) par rapport à l'ampleur des besoins (environ 200 000 personnes), le Comité trouve que c'est là une conception réaliste.** Il rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, il a recommandé qu'il soit demandé au Comité des commissaires aux comptes d'observer la suite donnée aux recommandations issues de son audit de la gestion des ressources humaines, dans le but d'examiner les modalités et l'efficacité des activités de formation de l'Organisation (A/62/7, par. VIII.53). **Le Comité recommande que le Comité des commissaires aux comptes englobe dans son analyse les activités de formation dans le domaine du maintien de la paix.**

83. **Le Comité consultatif regrette que le Secrétaire général n'ait pas pu présenter le rapport demandé dans les délais fixés par l'Assemblée générale. Il recommande que le rapport soit terminé dès que possible et présenté à l'Assemblée à la partie principale de sa soixante-troisième session, au plus tard. On devrait notamment y trouver des critères clairement définis concernant la tenue de stages de formation au Siège, à la Base de soutien logistique ou dans les missions, l'objectif principal étant de réduire les dépenses de voyage occasionnées par la formation, des directives sur la question du recours à des compétences internes ou à des consultants, des renseignements sur les langues dans lesquelles la formation est dispensée et un principe pouvant régir la répartition des crédits entre civils, militaires et membres de la police. Le Comité compte bien y trouver également des renseignements sur les avantages que la formation est censée produire, y compris sous forme de gains d'efficacité, conformément au paragraphe 4 de la section II de la résolution 61/276 de l'Assemblée générale.**

Annexe I

Rapports sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en 2008 et rapports correspondants du Comité

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2007 (A/62/5 (vol. II), chap. II)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2007 (A/62/784)

Rapport correspondant du Comité consultatif (A/62/823)

Rapports du Secrétaire général sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, sur les projets de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 ou sur la liquidation des avoirs, reçus par le Comité consultatif, sous forme préliminaire ou définitive, au 25 avril 2008 et rapports correspondants du Comité publiés en tant qu'additifs au présent rapport, dans cet ordre :

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD) (A/62/562, A/62/719 et Corr.1; rapport du Comité consultatif à suivre)

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) (A/62/645, A/62/753, A/62/796; rapport du Comité consultatif à suivre)

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) (A/62/611, A/62/679, A/62/817, A/62/781/Add.3)

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) (A/62/649, A/62/718 et Corr.1, A/62/779; rapport du Comité consultatif à suivre)

Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) (A/62/756, A/62/781/Add.4)

Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) (A/62/668, A/62/781/Add.2)

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) (A/62/648, A/62/764; rapport du Comité consultatif à suivre)

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (A/62/737, A/62/755; rapport du Comité consultatif à suivre)

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (A/62/642, A/62/750; rapport du Comité consultatif à suivre)

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) (A/62/560 et Corr.1; rapport du Comité consultatif à suivre)

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (A/62/631, A/62/720; rapport du Comité consultatif à suivre)

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) (A/62/632, A/62/751, A/62/781/Add.5)

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) (A/62/749, A/62/785; rapport du Comité consultatif à suivre)

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB) (A/62/669, A/62/769; rapport du Comité consultatif à suivre)

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) (A/62/633, A/62/680, A/62/781/Add.1)

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (A/62/610, A/62/687, A/62/801; rapport du Comité consultatif à suivre)

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) (A/62/804; rapport du Comité consultatif à suivre)

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (A/62/791; rapport du Comité consultatif à suivre)

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/62/766 et Add.1, A/62/783; rapport du Comité consultatif à suivre).

Rapports du Secrétaire général relatifs au maintien de la paix et rapports correspondants du Comité consultatif :

Réforme des procédures de calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents (A/62/774; rapport du Comité consultatif à suivre)

Pratiques de référence dans le domaine du maintien de la paix (A/62/593 et Corr.1, sect. X du présent rapport)

Rapport d'ensemble sur le fusionnement des comptes des opérations de maintien de la paix (A/62/726, A/62/818)

Rapport préliminaire sur la suite donnée à la résolution 61/279 de l'Assemblée générale relative au renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (A/62/741; rapport du Comité consultatif à suivre)

Examen approfondi de la Cellule militaire stratégique (A/62/744, A/62/781/Add.5)

Rapport sur une analyse détaillée du Bureau des affaires militaires au sein du Département des opérations de maintien de la paix (A/62/752; rapport du Comité consultatif sur le compte d'appui à suivre)

Point au 30 juin 2007 de la situation financière des opérations clôturées (A/62/757, A/62/816)

Rapport d'ensemble sur les questions de déontologie et de discipline, avec justification détaillée de tous les postes (A/62/758, rapport du Comité consultatif à suivre et sect. X du présent rapport)

Rapport d'ensemble sur la formation au maintien de la paix (A/62/676, sect. X du présent rapport; rapport du Comité consultatif à suivre)

Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/62/727 et présent rapport)

Administrateurs recrutés sur le plan national (A/62/762; rapport du Comité consultatif à suivre)

État d'avancement des demandes d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité de membres des unités de police constituée, de police civile, des contingents ou d'observateurs militaires et examen d'ensemble des arrangements et procédures d'administration et de paiement (A/62/805; rapport du Comité consultatif à suivre)

Annexe II

Date de réception par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires des rapports sur les opérations de maintien de la paix

Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

<i>Rapport</i>	<i>Cote</i>	<i>Date de réception de la version préliminaire</i>
Rapport du Comité des commissaires aux comptes	A/62/5 (vol. II), chap. II	6 mars
Rapport du Secrétaire général	A/62/784	14 avril

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

<i>Rapport</i>	<i>Cote</i>	<i>Date de réception de la version préliminaire</i>
Pratiques de référence dans le domaine du maintien de la paix	A/62/593 et Corr.1	18 décembre
Fusionnement des comptes des opérations de maintien de la paix	A/62/726	11 mars
Suite donnée à la résolution 61/279 de l'Assemblée générale	A/62/741	14 mars
Examen approfondi de la Cellule militaire stratégique	A/62/744	17 mars
Analyse détaillée du Bureau des affaires militaires au sein du Département des opérations de maintien de la paix	A/62/752	18 mars
Point au 30 juin 2007 de la situation financière des opérations clôturées	A/62/757	20 mars
Rapport d'ensemble sur les questions de déontologie et de discipline	A/62/758	24 mars
Rapport d'ensemble sur la formation au maintien de la paix	A/62/676	11 février
Administrateurs recrutés sur le plan national	A/62/762	15 avril
Matériel appartenant aux contingents	A/62/774	18 avril
Décès et invalidité	A/62/805	18 avril

**Rapports sur l'exécution des budgets et projets de budget
des opérations de maintien de la paix**

	<i>Date de réception de l'ensemble de documents^a</i>
<i>Opération de maintien de la paix</i>	
Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	7 mars
Opération des Nations Unies au Burundi	6 février
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie	8 février
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	8 février
Modalités de financement de la MINURSO	25 avril
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	12 mars
Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant	18 mars
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	12 mars
Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	1 ^{er} avril
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	18 mars
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste	19 mars
Modalités de financement de la MINUT	9 avril
Mission des Nations Unies en Sierra Leone	20 mars
Force intérimaire des Nations Unies au Liban	20 mars
Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo	20 mars
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	28 mars
Mission des Nations Unies au Libéria	28 mars
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	10 avril
Mission des Nations Unies au Soudan	17 avril
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	17 avril
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	22 avril
Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée	non achevé au 28 avril

^a Y compris, le cas échéant, l'exemplaire préliminaire ou définitif du rapport sur l'exécution du budget pour 2006/07, le budget pour 2008/09, et tout autre rapport et informations supplémentaires.

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad	22 avril
Modalités de financement de la MINUK	16 avril
Modalités de financement révisées de la MINUK	30 avril

Annexe III

Initiatives menées à bien par la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix depuis décembre 2007

Directives pour les initiatives menées conjointement avec la Banque mondiale

Directives sur le renforcement du rôle des femmes dans les processus électoraux après des conflits

Directives sur le rôle et les fonctions des groupes du VIH/sida dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Directives sur la gestion des dossiers

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : principes et directives (également connu sous le nom de « doctrine fondamentale »)

Directives sur l'autorité, le commandement et le contrôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Directives à l'intention des fonctionnaires de police affectés à des opérations de paix des Nations Unies

Guide pratique pour la mise en train de missions

Méthodes de gestion des risques opérationnels intégrée aux procédures aériennes

Directive sur les affaires civiles

Annexe IV

Activités du Service intégré de formation en 2007/08

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Date de début</i>	<i>Langue</i>
Cours et ateliers			
Cours de formation des formateurs	Malaisie	Sept. 07	Anglais
Programme de préparation des hauts responsables avant leur entrée en fonction	New York	Déc. 07	Anglais
Cours à l'intention du personnel d'encadrement des missions	Inde	Janv. 08	Anglais
Atelier à l'intention des membres de la police des Nations Unies	BSLB	Avril 08	Anglais
Séminaires			
Cours UE-ONU organisés dans le cadre des journées de l'éducation	Belgique	Nov. 07	Anglais
Cours ONU de formation des formateurs sur l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix	Singapour	Nov. 07	Anglais
Cours UE-ONU organisés dans le cadre des journées de l'éducation	New York	Déc. 07	Anglais
Cours du programme de perfectionnement des cadres supérieurs	New York	Mai 08	Anglais
Conférences et exposés donnés			
Cours de formation des observateurs militaires des Nations Unies (conférences)	Australie	Juill.07	Anglais
Séminaire international sur le maintien de la paix (conférences et appui)	Australie	Juill. 07	Anglais
Séminaire sur les critères de mesure de l'efficacité des opérations de maintien de la paix	États-Unis	Sept. 07	Anglais
Séminaire organisé à l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix	Suède	Sept. 07	Anglais
Formation de spécialistes de la coopération et de l'assistance rapides aux fins de la prévention des conflits	Espagne	Nov. 07	Anglais
Réunion de planification et de coordination pour la formation des membres de la police des Nations Unies	BSLB	Déc. 07	Anglais
Élaboration de programmes de formation des membres de la police et conférence à l'intention des chefs et conseillers de police	BSLB	Févr. 08	Anglais
Élaboration de programmes de formation des membres de la police en vue de la conférence organisée à la MINUAD	Ghana	Févr. 08	Anglais
Élaboration de programmes de formation des membres de la police	France	Avril 08	Français

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Date de début</i>	<i>Langue</i>
Exercices régionaux de maintien de la paix			
Exercice du poste de commandement nord	El Salvador	Août 07	Espagnol
Exercice du poste de commande Asie et exercice sur le terrain Khaan Quest 2007	Mongolie	Août 07	Anglais
Exercice du poste de commande Europe Viking 2008 (réunion de planification)	Suède	Oct. 07	Anglais
Activités menées dans le cadre du programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources (SMART)			
Réunion de coordination du programme SMART	Italie	Juill. 07	Anglais
Formation technique consacrée aux opérations sur le terrain et atelier d'élaboration de modules du programme SMART	BSLB	Déc. 07	Anglais
Élaboration de modules du programme SMART	New York	Janv. 08	Anglais
Atelier à l'intention des observateurs du programme SMART	BSLB	Févr. 08	Anglais
Appui aux missions			
30 stages de préparation avant déploiement sur le terrain à l'intention des civils	BSLB	2007-2008	Anglais
Cours d'initiation du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions	New York	Oct. 07	Anglais
Visite d'évaluation de la formation de démarrage des missions	MINUAD	Oct. 07	Anglais
Session de formation consacrée à l'animation d'équipes à l'intention de l'équipe opérationnelle intégrée au Darfour	New York	Nov. 07	Anglais
Visite d'appui à la formation de démarrage des missions	MINUAD	Janv. 08	Anglais
Cours d'initiation du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions	New York	Mars 08	Anglais
Évaluation			
Évaluation des stages de préparation avant déploiement sur le terrain à l'intention des civils	MINUL	Juill. 07	Anglais
Visites de validation de formation			
Validation de la formation à l'intention des observateurs militaires des Nations Unies	Ukraine	Juill. 07	Anglais
Validation des stages de préparation avant déploiement sur le terrain à l'intention des membres de la police fédérale australienne	Australie	Juill. 07	Anglais
Validation de la formation à l'intention des membres de la police des Nations Unies	Fédération de Russie	Sept. 07	Anglais

<i>Activité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Date de début</i>	<i>Langue</i>
Validation de la formation à l'intention des membres de la police des Nations Unies	Croatie	Sept. 07	Anglais
Parrainage de participants à des cours de l'ONU reconnus			
Formation à l'intention des observateurs militaires des Nations Unies	Finlande	Août 07	Anglais
Formation à l'intention des observateurs militaires des Nations Unies	Bangladesh	Août 07	Anglais
Formation à l'intention des observateurs militaires des Nations Unies	Croatie	Sept. 07	Anglais
Cours pour les officiers d'état-major des Nations Unies	Allemagne	Sept. 07	Anglais
Formation à l'intention des observateurs militaires des Nations Unies	Allemagne	Sept. 07	Anglais
Formation à l'intention des observateurs militaires des Nations Unies	Hongrie	Sept. 07	Anglais
Formation à l'intention des officiers de police des Nations Unies	Croatie	Sept. 07	Anglais
Formation à l'intention des observateurs militaires des Nations Unies	Suisse	Oct. 07	Anglais
Cours pour les officiers d'état-major des Nations Unies	Suède	Oct. 07	Anglais
Formation à l'intention des observateurs militaires des Nations Unies	Allemagne	Oct. 07	Anglais
Appui au personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions			
109 activités de formation technique	Divers	2007/08	Anglais
Divers			
Atelier organisé par le centre intégré de formation du personnel des missions	BSLB	2008	Anglais
Programme de préparation des hauts responsables avant leur entrée en fonction	New York	2008	Anglais
Réunion de coordination sur l'élaboration de programmes de formation des membres de la police avec les fournisseurs d'effectifs militaires ou de police	New York	2008	Anglais
Activité d'appui à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	ONUST	2008	Anglais
Atelier SMART	BSLB	2008	Anglais

Annexe V

Montant estimatif des ressources nécessaires au titre de la formation pour 2008/09

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Consultants formateurs</i>	<i>Voyages au titre de la formation</i>	<i>Honoraires, fournitures et services de formation</i>	Total
MINURCAT	72,8	596,5	61,0	730,3
MINURSO	72,0	217,8	96,3	386,1
MINUSTAH	130,6	418,9	154,9	704,4
MONUC	855,1	5 659,7	705,4	7 220,2
MINUAD	211,1	1 679,6	395,3	2 286,0
FNUOD	14,0	216,7	42,9	273,6
UNFICYP	–	120,2	48,8	169,0
FINUL	20,0	784,0	387,0	1 191,0
MINUEE	97,3	119,8	105,0	322,1
MINUK	25,0	116,2	47,0	188,2
MINUL	427,9	596,4	128,5	1 152,8
MINUS	347,7	721,5	1 137,5	2 206,7
MINUT	236,5	1 337,3	181,9	1 755,7
ONUCI	111,0	1 169,0	77,0	1 357,0
MONUG	22,6	298,0	121,4	442,0
Total partiel	2 643,6	14 051,6	3 689,9	20 385,1
BSLB	376,1	554,5	204,6	1 135,2
Compte d'appui	1 450,4	2 462,1	1 080,9	4 993,4
Montant total des ressources	4 470,1	17 068,2	4 975,4	26 513,7